

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à LANDIRAS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 8 SEPTEMBRE 2022

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, André MASSIEU, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, RAYNAL Audrey, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY.

Absents : Béatrice CARRUESCO, Didier CHARLOT, Andreea DAN DOMPIERRE (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), Jean-Marc DEPUYDT (Pouvoir Maryse FORTINON), Mylène DOREAU, Bruno GARABOS (Pouvoir Sylvie PORTA), Michel GARAT (Pouvoir André MASSIEU), Vincent JOINEAU (Pouvoir Audrey RAYNAL), Corinne LAULAN (Pouvoir Daniel BOUCHET), Julien LE TACON (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ Jean-Patrick), Michel LATAPY, Valérie MENERET, Jean-Marc PELLETANT (Pouvoir Alain GIROIRE), Denis PERNIN, Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Pascal RAPET (Pouvoir Aline TEYCHENEY), Mariline RIDEAU (Pouvoir Didier CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance : M. Didier CAZIMAJOU

### Décision du Président

- **DECISION N2022-48** Convention de mise à disposition de matériel de tri des déchets du festival « Rues et Vous » de Rions ;
- **DECISION N2022-49** Attribution du marché 202205 Maintenance d'un ascenseur et d'un élévateur PMR à la société ILEX AQUITAINE SAS pour un montant forfaitaire de 6 000€ HT soit 7 200€ TTC sur la durée du marché ;
- **DECISION N2022-50** Conventions de mise à disposition d'un véhicule au profit de la mairie de GUILLOS pendant la durée de l'incendie ;
- **DECISION N2022-51** Convention avec la mairie de Portets pour la mise à disposition de L'Espace culturel de La Forge à titre gracieux pour le samedi 19 novembre 2022 ;
- **DECISION N2022-52** Convention de mise à disposition de gobelet écopup au profit de l'association Musaraigne pour le festival Rues et Vous 2022 ;
- **DECISION N2022-53** Signature de l'avenant n°1 au marché 202108 conclu avec la société SAS Villes des Vivantes pour le marché OPAH afin de prolonger sa durée jusqu'au 24/02/2023 sans modification financière ;
- **DECISION N2022-54** Signature du marché 202211 avec la société SOGERES SAS concernant la fourniture, la préparation et le service des repas et de l'accueil de loisirs de Virelade ;
- **DECISION N2022-55** Attribution et signature du marché 202206 ayant pour objet la location de véhicules frigorifiques à la société LE PETIT FORESTIER pour un montant de 81 533,97 euros HT sur la durée totale du marché ;
- **DECISION N2022-56** Conventions précaire de mise à disposition d'un emplacement de terrain intercommunal au profit de la commune de Cadillac pour la journée du 3 septembre 2022 ;
- **DECISION N2022-57** Déclaration sans suite du marché 202210 portant sur un accord cadre à bons de commande ayant pour objet des travaux de réparation et d'entretien de la voirie ;
- **DECISION N2022-58** Convention de mise à disposition d'une motopompe à titre gracieux par la commune de Langoiran valable jusqu'au 31/12/2022 ;
- **DECISION N2022-59** Convention de partenariat avec la commune de Cadillac et l'association « Territoires imaginaires » pour l'organisation de la manifestation « La nuit des carrelots » et versement d'une subvention de 4000€ au profit de l'association ;
- **DECISION N2022-60** Convention d'occupation communal du domaine public à titre gracieux avec la commune de Cadillac valable jusqu'au 31/12/2022 ;
- **DECISION N2022-61** Attribution du marché 202207 ayant pour objet la vérification périodique des bâtiments et des installations de la CdC à la société APAVE SUDEUROPE pour un montant annuel de 2217,60 € TTC soit 8510,40 € TTC sur la durée du marché ;
- **DECISION N2022-62** Convention de mise à disposition de matériel de tri des déchets au profit de la commune de Portets pour le 27/08/2022.

N°	DELIBERATIONS	Vote
1	<p><b>D2022-171 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEMENTAIRE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire : CONSTATE le résultat de l'élection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. DEPUYDT : 22 VOIX</li> <li>• M. PERNIN : 15 VOIX</li> <li>• ABSTENTION : 4</li> <li>• BLANC : 1</li> </ul> <p>PROCLAME M. Jean-Marc DEPUYDT conseiller communautaire, élu membre du bureau ;</p> <p>DIT qu'en conséquence, le Bureau de la Communauté de communes Convergence Garonne sera composé du Président, des 10 Vice-Présidents et d'un conseiller communautaire.</p>	<p><b>M. DEPUYDT ÉLU</b></p> <p>EXPRIMES : 37 ABSTENTION : 4 BLANC : 1</p> <p><b>M. DEPUYDT : 22 M. PERNIN : 15</b></p>
2	<p><b>D2022-172 : CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU SDIS DE GIRONDE</b> Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire : APPROUVE le versement d'une contribution intercommunale exceptionnelle au budget de fonctionnement du SDIS de Gironde pour l'année 2022 d'un montant de 46 916,49 euros ;</p> <p>APPROUVE le projet de convention pour l'année 2022, joint à la présente délibération</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les communes pour le remboursement de la contribution, conformément au tableau annexé à la présente délibération</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
3	<p><b>D2022-173 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ACCEPTÉ les modifications des représentants de la commune de Podensac dans les commissions Finances, Culture et Sport tel que définis en annexe de la présente délibération.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
4	<p><b>D2022-174 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION SUR LES AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ADOpte la modification du règlement d'intervention à la prestation d'accompagnement au développement et à la structuration des TPE, annexée à la présente délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>POUR : 41 CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 1 Mme Patricia PEIGNEY</p>
5	<p><b>D2022-175 : ATTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION 2022 AU GIP CLIC SUD GIRONDE</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE le versement d'une cotisation de 28 462,25 euros au profit du GIP CLIC SUD GIRONDE pour l'année 2022 ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>POUR : 40 CONTRE : 2 M. Pascal RAPET Mme Aline TEYCHENEY</p> <p>ABSTENTION : 0</p>
6	<p><b>D2022-176 : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR DU POLE D'ACCOMPAGNEMENT CITOYEN POUR LES SORTIES FAMILLES ET SENIORS</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE le règlement intérieur du Pôle d'Accompagnement Citoyen des sorties familles et seniors à compter du 20 septembre 2022 annexé à la présente délibération.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
7	<p><b>D2022-177 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PREIGNAC</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté par M. le Maire de Preignac ;</p> <p>APPROUVE le projet de modification simplifiée n°1 tel qu'il est annexé à la présente délibération.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>
8	<p><b>D2022-178 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DISPOSITIFS ECOLE MULTISPORTS ET SPORTS VACANCES</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la mise en place des dispositifs Départementaux « École Multisports » et « Sports Vacances » au sein des accueils de loisirs ;</p> <p>DEMANDE une subvention au conseil Départemental pour la mise en place de ces dispositifs ;</p> <p>APPROUVE les plans de financements ci-annexés.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>

9	<p><b>D2022-179 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CARDE DU CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL – PROGRAMME AU FIL DE L'EAU 2022-2023</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et de participation auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde, de l'IDDAC, et des Etablissements scolaires et structures participantes à l'opération selon le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à percevoir les participations des établissements scolaires et structures participantes ainsi que les subventions ou dons nécessaires au financement du projet ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents au projet ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 40 Contre : 2 Michel GARAT Béatrice CARRUESCO</p> <p>Abstention : 0</p>
10	<p><b>D2022-180 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UDAF (UNION DEPTAREMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE) POUR DES INTERVENTIONS D'ACCOMPAGNELMENT ET DE SOUTIEN A LA PARENTALITE DEPLOYEES SUR LES SERVICES PETITE ENFANCE</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de partenariat avec l'UDAF pour l'année 2022 pour la réalisation de deux actions sur le territoire au 4ème trimestre de l'année ;</p> <p>AUTORISE Monsieur Le Président à signer ladite convention.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 41 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
11	<p><b>D2022-181 : AUTORISATION A EMMETRE UN TITRE DE RECETTES POR SERVICE FAIT – SERVICE COMMUN ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR LA COMMUNE DE SAINTE CROIX DU MONT (PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 AOUT 2021)</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à émettre un titre de recette correspondant ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 40 Contre : 1 Didier CHARLOT</p> <p>Abstention : 1 Patricia PEIGNEY</p>
12	<p><b>D2022-182 : PROJET DE SCHEMA COMMUNAUTAIRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR)</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE sur le projet de schéma communautaire présenté et le souhait de lancer l'étude de maîtrise d'œuvre et d'aménagement ;</p> <p>DEMANDE au département l'inscription au PDIPR des chemins retenus dans le nouveau schéma communautaire (carte annexée) ;</p> <p>INDIQUE que le schéma communautaire pourra être revu selon le rendu de l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'entretien du futur schéma ;</p> <p>S'ENGAGE à inscrire les itinéraires concernés par le PDIPR dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;</p> <p>PREND ACTE que le département engage la procédure de désinscription du PDIPR des itinéraires non retenus dans le schéma communautaire exceptés les grands itinéraires départementaux.</p> <p>PREND ACTE que le balisage actuellement en place sur les chemins inscrits au PDIPR (excepté le balisage des grands itinéraires départementaux) non retenus dans le schéma communautaire sera déposé par le Département sauf sur demande des communes. Dans ce cas, une « cession à titre gracieux » des biens non déposés sera mise en œuvre.</p> <p>PREND ACTE que les conventions de gestion conclues avec les communes sur le territoire de la CDC sont dénoncées par le Département, exceptées les conventions de gestion signées pour les grands itinéraires départementaux.</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la direction générale des finances publiques ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;</p>	<p><b>ADOPTÉ</b></p> <p>Pour : 33 Contre : 4 Laurence DUCOS Denis PERNIN Pascal RAPET Aline TEYCHENEY</p> <p>Abstention : 5 Patricia PEIGNEY Béatrice CARRUESCO Michel GARAT Frédéric PEDURANT André MASSIEU</p>
13	<p><b>D2022-183 : BUDGET PRINCIPA 660 00 – APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2022-002</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ADOpte la décision modificative n°2022-002 au budget Principal 660 00 ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p><b>UNANIMITÉ</b></p>

14	<p><b>D2022-184 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 – APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2022-002</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ADOpte la décision modificative n°2022-002 au budget annexe GEMAPI 660 19 ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	UNANIMITÉ
15	<p><b>D2022-185 : BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 – APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°2022-002</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ADOpte la décision modificative n°2022-002 au budget annexe SPANC 660 25 ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	UNANIMITÉ
16	<p><b>D2022-186 : AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECOURIR AUX CONTRATS D'ACCROISSEMENTS D'ACTIVITES DANS LE SECTEUR DE L'ANIMATION</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ADOpte la proposition de Monsieur le Président ;</p> <p>DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour les contrats conclus à la rentrée scolaire 2022-2023 ;</p> <p>DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022 ;</p>	UNANIMITÉ
17	<p><b>D2022-187 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les conventions ci-jointes avec la commune de Podensac pour la mise à disposition de personnel pour permettre le fonctionnement des accueils de loisirs de la Communauté de Communes Convergence Garonne ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.</p> <p>INSCRIT au budget 2022 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant.</p>	UNANIMITÉ
18	<p><b>D2022-188 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PREPARATION ET LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE PREIGNAC</b> Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ADHERE au groupement de commandes pour la fourniture et la préparation de repas au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs de PREIGNAC ;</p> <p>DIT que la commune de PREIGNAC, membre du groupement de commandes pour la fourniture de repas, sera coordonnateur ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tous les actes afférents ;</p> <p>DESIGNE, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres instaurée dans le cadre du groupement de commandes de restauration scolaire :</p> <p>Monsieur Jean-Patrick SOULÉ en tant que titulaire Monsieur François DAURAT en tant que suppléant</p>	UNANIMITÉ

Procès-verbal des conseils communautaires des 13 et 26 juillet 2022

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h50

Fait à Podensac,  
Le Président,

Signé par : Jocelyn Dore  
Date : 16/09/2022  
Qualité : Paraphe du Président CdC  
Convergence Garonne



MIS EN LIGNE LE : 20 SEP. 2022